

Propriété Intellectuelle et Droits d'Auteur

Aspects Juridiques de la Diffusion électronique

Droit d'auteur

Article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle :

L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial [...].

Article L. 123-1 du Code de la propriété intellectuelle :

L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire.

(ne concerne pas l'auteur de la thèse).

Les droits de l'auteur sur sa thèse

les droits moraux :

- droit de divulgation (art. 121-2 CPI) : la divulgation de l'œuvre au public se fait avec le consentement de l'auteur,
- droit à la paternité : le travail est nominatif, et le nom doit être indiqué visiblement lors de la diffusion du document,
- droit au respect (art. 121-1 et 121-5 CPI) : pas de modification de l'œuvre sans l'accord de l'auteur,
- droit de repentir et de retrait (art. 121-4 CPI) : possibilité pour l'auteur de modifier son œuvre et d'en arrêter la diffusion.

Les droits patrimoniaux :

- droit de reproduction (article L 122-3 du CPI), droit de représentation (article L 122-2 du CPI) : l'autorisation de l'auteur est nécessaire pour toute forme de communication au public : prêt, numérisation, reproduction sur internet...

L'auteur de la thèse et l'université

- Pour diffuser la thèse sur le portail Internet de l'université, à titre gratuit, le docteur doit signer [le contrat de diffusion](#) qui préserve le droit de la propriété intellectuelle.
- Si l'auteur refuse la diffusion de sa thèse sur le portail Internet de l'université, la thèse sera archivée et diffusée uniquement sur l'Intranet de l'Université.

L'auteur de la thèse et les autres auteurs

- L'auteur de la thèse devra s'assurer d'avoir toutes les autorisations nécessaires pour reproduire tout type de document dont il ne serait pas l'auteur (images, textes, tableaux, partitions musicales.....etc)
- En l'absence de l'obtention des droits par le docteur, la thèse sera diffusée **partiellement**.